

LAR 28/6/2022

Décision du : 14/06/2022

TRIBUNAL JUDICIAIRE
Bureau d'Aide Juridictionnelle
2 Allée Jules Guesde BP 7015
31068 Toulouse Cedex 7

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULOUSE
COURRIER AF

04 JUIL. 2022

SAUJ

Numéro BAJ : 2022/009541
A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE
Section - Division : 1 - 14
Date de la demande : 25/05/2022
Avocat: Me

Monsieur ~~LABORIE~~ André
2 RUE DE LA FORGE
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

DÉCISION D'AIDE JURIDICTIONNELLE

Vu la loi N° 91-647 du 10 Juillet 1991 et le décret n° 2020-1717 du 28 décembre 2020,
Vu la loi N° 98-1163 du 18 décembre 1998,
Vu l'empêchement du président du bureau d'aide juridictionnelle

Le vice-président en présence des membres de la commission réunie le 14/06/2022, pour statuer sur la demande présentée le 25/05/2022 par :

Monsieur LABORIE André
2 RUE DE LA FORGE
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

pour obtenir l'aide juridictionnelle dans la procédure suivante : Référés (hors baux d'habitation)

Contre :
Service Juridique AJT MINISTRE DU BUDGET
6-RUE LOUIS WEISS
75013 PARIS

devant le Tribunal Judiciaire de TOULOUSE pour être assisté d'un auxiliaire de justice et/ou d'un officier ministériel.

CONSTATE :

En vertu de l'article 7, l'aide juridictionnelle est accordée à la personne dont l'action n'apparaît pas, manifestement, irrecevable, dénuée de fondement ou abusive en raison notamment du nombre de demandes, de leur caractère répétitif ou systématique.

En l'espèce, Monsieur LABORIE a déposé de multiples demandes d'aide juridictionnelle pour un motif identique.

Sa dernière demande en ce sens a été rejetée le 13 avril 2022 ; rejet confirmé le 3 juin 2022 par la Cour d'Appel de Toulouse.

Ces demandes répétitives sont abusives et doivent donc être rejetées.

EN CONSÉQUENCE :

Rejette la demande d'aide juridictionnelle.

LE GREFFIER

POUR EXPEDITION CONFORME A LA MINUTE

LE GREFFIER
LE VICE PRÉSIDENT



Informations destinées à la CARPA

N° BAJ : 31555 / 001 / 2022/009541 Date décision : 14/06/2022 Type de décision : **Première décision**
Avocat : Provision versée par le client : **Euros**
Type de procédure : AJ Code procédure : 233 Décision : **Rejet** Taux : **0%**
Objet :
Affaire : Monsieur **LABORIE André** C/ **MINISTRE DU BUDGET** N° Rôle :